

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 28 janvier 2022

## **Moratoire sur le génie génétique : consensus en vue**

**Après que le Conseil des États s'est précipité pour créer des exceptions au moratoire sur le génie génétique, la commission chargée de l'examen préalable du Conseil national décide de miser sur une réglementation propre de la question. L'Union suisse des paysans soutient cette décision.**

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) propose de charger le Conseil fédéral de présenter d'ici fin 2024 un projet de loi réglementant les nouvelles techniques de sélection. L'Union suisse des paysans (USP) salue cette décision. Il s'agit là du premier pas vers un consensus. Après la décision précipitée qu'a prise le Conseil des États en décembre, l'USP voit ce consensus comme une nécessité urgente. La Chambre haute voulait exclure du moratoire les organismes génétiquement modifiés auxquels aucun matériel génétique étranger n'aurait été ajouté, et ce sans tenir compte des réponses du gouvernement sur trois postulats en cours ni de l'évolution de la question au sein de l'UE. La décision de la CSEC-N permettrait de réglementer avec clairvoyance les nouvelles techniques de sélection et d'en exploiter les plus-values. L'USP espère que le Conseil national suivra la proposition de sa commission et qu'il préparera le terrain pour une meilleure solution que celle du Conseil des États lors de l'élimination des divergences.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*